

Les entreprises ne peuvent s'exonérer d'adopter des pratiques respectueuses de la dignité humaine, au premier rang desquelles assurer une rémunération permettant de vivre décemment. Il y va de l'intérêt général, auquel les multinationales ont le devoir de contribuer. La pression citoyenne est un moyen puissant de les rappeler à ces obligations.

Multinationales: la fin des exonérations

PAR MAÏTÉ ERRECART | PRÉSIDENTE DU COLLECTIF ÉTHIQUE SUR L'ÉTIQUETTE

Le drame de Dacca¹ a montré le laxisme criminel d'États bradant leur main-d'œuvre, réduite à un avantage comparatif, pour satisfaire les exigences du marché. Il illustre surtout le pouvoir des acteurs économiques mondialisés que sont les multinationales, auxquelles la mondialisation déréglée permet d'imposer leur logique implacable: celle de la course irraisonnée au profit, dans laquelle les violations des droits humains sont des dommages collatéraux inévitables.

Au plus bas prix

En trente ans, le nombre des multinationales a été multiplié par dix, et leur poids s'est amplifié, au travers de filiales et réseaux complexes de sous-traitance, allant jusqu'à concurrencer le pouvoir politique de nombreux États. À titre d'exemple, le seul chiffre d'affaires de H&M est supérieur au budget annuel total du gouvernement bangladais.

Cette recherche du profit à court terme – limiter les coûts de production et majorer la rémunération des actionnaires – se traduit, entre autres, par des pratiques d'achats agressives dont le secteur textile offre une illustration éloquent. C'est la quête des coûts les plus faibles, compensés par des volumes de ventes importants; la recherche d'un maximum de flexibilité pour minimiser stocks et risques; des contraintes fortes sur les délais de commande, qui réduisent le travailleur à une variable d'ajustement.

Cette pression s'organise à travers la mise en concurrence des fournisseurs mais aussi des zones de production, les délocalisations vers les zones à bas coûts et donc à bas salaires, car c'est le premier facteur de compétitivité. Des négociations déshumanisées sont parfois mises en œuvre, comme les « enchères inversées »², où seul le critère de prix vaut. La *fast fashion* impose sa règle: on raccourcit le cycle de vie des collections, tout en accélérant le rythme de production. Ce système prédateur se traduit en bout de chaîne par



Cambodge. Réunion mensuelle d'information du syndicat CCADWU.

une pression extrême sur les ouvrières et les ouvriers, des conditions de travail déplorables, où les salaires sont réduits à un coût marginal. Il n'est pas rare que les semaines de travail atteignent une centaine d'heures lors de pics de production. Au Cambodge et au Bangladesh, il faudrait quasiment doubler les salaires (respectivement 75 et 35 dollars) pour qu'ils équivalent à un salaire vital. Par ce système complexe de sous-traitance, les multinationales ont organisé la dilution de leur responsabilité en même temps que se diluait leur chaîne de production.

Bouclier médiatique

Certes, sous la pression d'ONG comme le Collectif Éthique sur l'étiquette, la plupart des multinationales se sont dotées de codes de conduite et ont développé des mesures ponctuelles, telles que les audits sociaux. Elles se sont surtout attachées à organiser un bouclier médiatique plus qu'elles n'ont engagé des politiques sérieuses visant à prévenir les violations liées à leur activité économique – et à modifier en profondeur leurs pratiques. Pourtant, depuis de nombreuses années, la « res-

1. Le 24 avril 2013, le Rana Plaza, un immeuble abritant huit usines textiles, s'effondra, faisant 1133 morts et plus de 1650 blessés parmi les ouvriers qui y travaillaient.

2. Dans les enchères inversées, c'est le fournisseur qui propose le prix de vente le plus bas (et par conséquent les salaires les plus bas) qui emporte le marché.

ponsabilité sociale» des multinationales n'a pas manqué d'être soulignée. En juin 2011, les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, adoptés par le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, introduisent une « obligation de vigilance » des entreprises en matière de droits humains, y compris quand elles opèrent dans des pays moins développés socialement. L'OCDE comme la Commission européenne ont intégré cette obligation dans leurs recommandations. Mais indiscutablement, ce cadre non contraignant ne suffit pas.

La pression citoyenne est un moyen puissant et indispensable pour rappeler les multinationales à leurs obligations. Elles ne peuvent s'exonérer d'adopter des pratiques respectueuses de la dignité humaine, au premier rang desquelles assurer aux ouvriers qui réalisent leurs produits une rémunération permettant de vivre décemment. Les salaires comptent aujourd'hui pour moins de 3% du coût total de production d'un vêtement. Ce n'est pas une question de morale. Il y va de l'intérêt général, auquel les multinationales ont le devoir de contribuer. |